

Aménagement d'un accueil de loisirs 3/6 ans
112 Rue René Descartes à DOLE

Acquisition de matériel pédagogique et mobilier de bureau

Communauté d'Agglomération du Grand-Dole

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(commun à tous les lots)

Date d'envoi de la publication : **Vendredi 13 Août 2010**

Date limite de réception des offres : **Lundi 13 septembre 2010**

S O M M A I R E

Section I	Acheteur	page 3
Section II	Objet de la consultation	page 3
Section III	Dispositions générales	page 4
Section IV	Dossier de consultation.....	page 4
Section V	Présentation des propositions	page 4
Section VI	Date de remise des offres	page 5
Section VII	Jugement des propositions	page 6
Section VIII	Instance chargée des procédures de recours	page 6

Section I – Acheteur

Le pouvoir adjudicateur

Communauté d'agglomération du Grand-Dole
54, rue André Lebon
B.P. 458
39109 DOLE CEDEX

☎ 03.84.79.78.40
Fax : 03.84.79.78.43

Le référent est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Monsieur Claude Chalon, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représente le pouvoir adjudicateur du marché.

Monsieur Mathieu Chartron, Directeur Général des Services, est le représentant de la personne responsable du marché.

Madame Catherine JEANGUIOT, responsable financière, assure le suivi contractuel du marché et de son exécution. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié du prestataire.

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Grand-Dole
54 Rue André Lebon
B.P 458
39109 DOLE CEDEX

Tel : 03.84.79.78.40
Fax : 03.84.79.78.43
Site internet : <http://www.grand-dole.fr/connaître/marches-publics.htm>
par mail à : info@grand-dole.fr

Section II - Objet de la consultation

2-1 Objet du marché

La consultation porte sur les fournitures suivantes :

Acquisition de matériel pédagogique et de mobilier de bureau pour l'aménagement d'un centre accueil 3/6 ans

Type de marché de fournitures :

Achat Location Crédit bail Location-vente

2-2 Procédure de passation :

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application de l'art 28 du code des marchés publics. La consultation donnera lieu à un marché ordinaire

Section III – Dispositions générales

-3- Forme du marché

3-1 Décomposition du marché

3-1-1- Lots

Le présent marché se compose de cinq lots :

Lot 1 : Mobilier de bureau

Lot 2 : Mobilier de rangement

Lot 3 : Matériel pédagogique

Lot 4 : Jeux extérieurs

Lots 5 : Cycles

3-2 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour 3 mois à compter de la date de notification du marché.

3-3 Variantes et options

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans la limite du dossier de consultation.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

Quant aux options, il n'est pas prévu d'option.

3-4 Autres dispositions

Sans objet.

SECTION IV – Dossier de consultation

4-1 Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation transmis se compose des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes;
- Le cahier des clauses particulières commun à tous les lots
- Le bordereau des prix de chaque lot

4-2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

Site internet : <http://www.grand-dole.fr/connaître/marchés-publics.htm>

et sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.e-marchéspublics.com>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

SECTION V – Présentation des propositions

5-1 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comportera les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC4) ;
- Déclaration du candidat (DC5) ;
- Copie du jugement en cas de redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du Code des marchés publics

Contenu de l'offre

- ☞ L'acte d'engagement complété, daté et signé ;
 - ☞ Le Bordereau de Prix Unitaires complété en intégralité et signé pour chaque lot auquel une réponse est proposée;
 - ☞ Le CCP daté et paraphé
- Les éléments sollicités à la section VIII du présent règlement de consultation

5-2 Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet

5-3 Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : la langue française

5-4 Unité monétaire

Le candidat est informé que La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'EURO.

5-5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

- Retrait du dossier

Les candidats intéressés par la présente consultation pourront retirer un dossier de candidature :

- par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

54, rue André Lebon

B.P. 458

39109 DOLE CEDEX

- par téléphone au numéro 03 84 79 78 40
- par fax au 03 84 79 78 43
- Site internet : <http://www.grand-dole.fr/connaître/marchés-publics.htm>
- sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.e-marchespublics.com>

- Renseignements techniques : Catherine Jeanguiot, responsable financière

- Tél. : 03 84 82 88 87

- Fax : 03.84.82.88.89

- Mail à catherine.jeanguiot@grand-dole.fr

- Envoi de l'offre

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

« Acquisition de matériel pédagogique et de mobilier de bureau pour l'aménagement d'un centre accueil 3/6 ans – NE PAS OUVRIR – »

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec accusé de réception postal, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole
54, rue André Lebon
B.P. 458
39109 DOLE CEDEX

Les dossiers arrivés après la date et l'heure limites mentionnées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas examinés et seront retournés à leurs auteurs.

« Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique. »

SECTION VI - Date de remise des offres

La date limite des offres est le Lundi 13 septembre 2010 à 15 heures

SECTION VII – Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

7-1 Critères de sélection des candidatures

1. Garanties professionnelles et financières
2. Références

7-2 Critères de jugement des offres pour tous les lots

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole procédera au choix du prestataire qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération, et ce pour chacun des lots :

1. *Prix total du lot (remise incluse)* : pondération 70 points
2. *Valeur technique et esthétique des biens* : pondération 30 points

↷ *calcul selon formule* = $(b/c) \times n$ (c : coût de l'offre ; b : coût le plus bas ; n : nombre de points)

Le marché sera attribué au candidat dont la proposition sera la plus avantageuse au regard de ces critères, conformément à l'article 53.IV du code des marchés publics.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

SECTION VIII - Instances chargées des procédures de recours

Tribunal administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 Besançon cedex 3

Tel : 03 81 82 60 00

Fax : 03 81 82 60 01

Courriel : [**greffe.ta-besancon@juradm.fr**](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr)